



La revitalisation des centres-bourgs dans le département de la Somme



Au sein du département de la Somme, 70% des communes disposent de moins de 500 habitants, ce qui en fait un territoire fortement rural.

En effet, le département est maillé d'une cinquantaine de petites villes et bourgs, qui jouent un rôle majeur dans l'accès aux services de ces territoires ruraux.

Aujourd'hui ces bourgs font face à des difficultés communes comme la baisse et le vieillissement de population, un déficit d'attractivité résidentielle est également constaté ainsi qu'un tissu commercial qui tend à s'étioler.

C'est pourquoi depuis 2015, l'État, le Conseil départemental, la Banque des territoires et le Conseil en architecture, urbanisme et environnement oeuvrent de façon partenariale afin d'accompagner ces centres-bourgs dans leur stratégie de revitalisation.

3

**Rencontres des centralités rurales
en Somme organisées depuis novembre 2018
(2 ateliers et 1 séminaire)**

Sylvia Pinel, ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, a lancé dès juin 2014 avec Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, et George Pau Langevin, ministre des Outre-Mer, un dispositif expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

Au sein des zones rurales ou périurbaines de métropole et d'Outre-mer, la présence de centres-bourgs animés est indispensable à la qualité de vie de nos concitoyens, à la cohésion sociale et au développement économique local. C'est un enjeu majeur pour l'égalité des territoires.

Le gouvernement a mobilisé près de 40 millions d'euros (notamment via le Fonds national d'aménagement du territoire et l'Anah) qui, en complément d'autres dispositifs, ont permis à nombre de collectivités de s'investir dans un projet de territoire par la revitalisation de leur centre-bourg.

Ce type d'appel à projets constitue une réelle opportunité pour certaines collectivités samariennes, leur permettant d'engager une première réflexion, voire un constat sur leur situation et certains mécanismes à l'œuvre en termes de dévitalisation.

A l'époque, quatre collectivités samariennes se sont portées candidates, à savoir Péronne, Doullens, Ham et Gamaches.

La commune de Ham a été déclarée lauréate de cet AMI. De ce fait, elle bénéficie actuellement d'un accompagnement dédié (ingénierie, financement adapté). Les candidatures non retenues ont mis en exergue la faiblesse de l'ingénierie de certaines collectivités locales. Depuis, les services de l'État accompagnés de leurs partenaires historiques dans le domaine de la revitalisation ont tout mis en œuvre pour que ces collectivités puissent également bénéficier d'un accompagnement, ce qui est le cas depuis 2015.



**centres
bourgs**
PROGRAMME
DE REVITALISATION

La démarche expérimentale dite « Rayonner en Somme » avait pour finalité l'élaboration de stratégies de revitalisation des centres-bourgs de Péronne et de Gamaches. Elle a été engagée en décembre 2015 et s'est achevée en septembre 2016.

Il s'agit d'une étude confiée à un prestataire intellectuel, sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM de la Somme. Un comité de pilotage élargi a vu la participation active du Conseil départemental de la Somme et du CAUE 80.

Elle a consisté en la co-production d'un état des lieux et d'un diagnostic sur les difficultés rencontrées par les centres-bourgs de Gamaches et Péronne. Un long travail d'échange (ateliers participatifs) a été entrepris avec un large panel de participants (membres de la société civile, associations, riverains, enseignants, commerçants...) aboutissant à la rédaction d'une feuille de route et d'un programme concret d'actions visant à relancer l'attractivité résidentielle et commerciale des deux collectivités.

Les actions envisagées couvrent l'ensemble des thématiques qui « font la revitalisation » (habitat, espace publics, mobilité, commerces, animations, image, patrimoine, traversée de bourg...).

Le programme d'actions a été conçu comme une boîte à outils permettant aux collectivités de trouver en face de chaque action préconisée, les moyens techniques et financiers permettant de mettre en œuvre le projet urbain esquissé.

Il s'agit là d'un exercice de longue haleine. En 2019, la commune de Gamaches est entrée dans la phase opérationnelle de son projet. Péronne poursuit sa réflexion, laquelle s'appuie sur un matériau solide.



Afin de poursuivre les initiatives insufflées par la démarche dite « rayonner en Somme » et faire émerger de nouveaux projets locaux de territoire, un premier appel à projet local a été mis en œuvre puis lancé en juillet 2017. Il est le fruit du partenariat tissé localement. Il s'adresse aux communautés de communes et collectivités ciblées. Il était important de solliciter les deux échelons.

Il a été financé par l'Etat en 2017, puis le Conseil Départemental et la Banque des territoires depuis 2018, à hauteur de 25 000 euros par lauréat.

L'accompagnement des collectivités se déroule principalement en 2 phases :

- L'élaboration d'un diagnostic partagé et global visant à identifier et prioriser les enjeux en faveur de la revitalisation des centres-bourgs
- L'élaboration d'une feuille de route, visant à faire émerger les stratégies de développement local pour redynamiser le bourg. Les ressorts et leviers à mobiliser sont identifiés ainsi que les opérations à programmer.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par les collectivités concernées, idéalement par des binômes communes / communauté de communes, ce qui garantit une cohérence des diagnostics et des plans d'actions à l'échelle de l'intercommunalité.

Les lauréats depuis 2017:

2017 (financement État) :

- Ailly sur Somme
- Longpré les Corps Saints

2018 (financement Conseil départemental, Banque des territoires) :

- Poix de Picardie
- Albert
- candidature commune de Bernaville Beauval et Villers bocage
- Feuquières en Vimeu

2019 (financement Conseil départemental, Banque des territoires) :

- Chaulnes
- Corbie
- Mers les bains
- Rosières en Santerre

Le partenariat s'est renforcé au fil du temps par l'organisation conjointe de séminaires et ateliers au profit de la revitalisation des centres-bourgs dans la Somme. Dès 2016, l'État et ses partenaires historiques travaillent également dans une démarche locale et partagée intitulée : « LES ATELIERS DES CENTRALITES RURALES EN SOMME ».

Ces ateliers se sont donnés pour objectif d'explorer, de manière ponctuelle mais régulière, les composantes de la revitalisation des centres-bourgs avec le concours d'experts thématiques. L'idée est de susciter localement l'échange, le partage d'expériences et de permettre aux collectivités intéressées de se projeter vers l'opérationnel.

Ces ateliers visent aussi à accompagner les élus dans une réflexion sur la revitalisation de leur centre-bourg. L'exercice a débuté en mars 2016 par un "Atelier 0" à Vignacourt, lequel a permis de dresser un état des lieux du phénomène de centralité au sein du département et de s'accorder, prioriser avec les élus participants les différentes thématiques à aborder.

Depuis, chaque atelier (deux à trois par an) fait l'objet d'une thématique (commerce, nature, habitat...) et est animé sur la base d'exemples concrets et de visites sur site (balades urbaines). Les réflexions menées au cours de ces ateliers participatifs sont principalement basés sur l'échange et les retours d'expérience. Ils doivent permettre aux collectivités d'envisager l'opérationnalité, de se familiariser aux leviers qui y conduisent. Ainsi, depuis 2014, appels à projets nationaux, locaux et tenues d'ateliers participatifs se succèdent et se complètent au sein du territoire.

*Le dernier atelier a eu lieu le
03 décembre 2019 et fait le
bilan de cette collaboration*



*Sur le site de la Préfecture de
la Somme vous retrouverez
l'ensemble des ateliers.*



Somme - 2015

-  AMI National centre bourg 2014
-  Atelier des centralités rurales (État, Département, CAUE, Banque des territoires)
-  Cœur de ville
-  Lauréat AAP locale - revitalisation des centres bourgs
-  Lauréat AAP locale - revitalisation des centres bourgs candidature conjointe
-  Engagée dans une démarche de revitalisation hors appel à projets
-  Lauréat appel à projets « redynamisation des centres-villes et centre-bourgs » Région



DISPOSITIFS REVITALISATION SOMME



L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « revitalisation des centres bourgs » lancé en juin 2014 a constitué une opportunité pour les bourgs centres du département pour engager une réflexion sur leur situation problématique



ATELIER 0 : VIGNACOURT

Mise en place des ateliers



ATELIER 2 : LONGPRE LES CORPS SAINT

Revitalisation des commerces et services.

"Sous l'effet de l'évolution des modes de vie et des attentes que nourrissent les citoyens, commerces et services se transforment. Les concepts se font de plus en plus variés autour des enjeux de proximité..."

Dec 2015
sept 2016

Mars 2016

Oct 2016

AMI

Rayonner en Somme

2014

RAYONNER EN SOMME

Élaboration de stratégies pour la revitalisation des centres-bourgs de Péronne et de Gamaches

Elle a consisté en la co-production d'un état des lieux et d'un diagnostic sur les difficultés des centres bourgs de Gamaches et de Péronne, à la rédaction d'une feuille de route et d'un programme d'actions visant, pour ces bourgs, à renouer avec l'attractivité



ATELIER 1 : AILLY SUR SOMME

Espaces publics, traversées de bourgs, entrées de ville.

« Entrer dans une ville, ce n'est pas contribuer à se déplacer sur une infrastructure routière. Une entrée de ville constitue le premier message que la ville adresse à ceux qui l'abordent... »



ATELIER 3 : ROSIERES EN SANTERRE

Construire et porter une stratégie de bourg-centre dans un cadre intercommunal rénové

"Une stratégie de développement communal c'est l'occasion de s'approprier les politiques d'aménagement nationales, régionales et départementales et de les décliner localement au service du projet"



Juin 2016

Fev 2017



ATELIER 4 : POIX DE PICARDIE

La nature, actrice de la revitalisation des centres-bourgs

"Historiquement, l'homme a toujours entretenu un lien privilégié avec la nature. [...] Elle fait partie du vivant au sein des villes, au même titre que l'homme. Elle est essentielle à son bien être..."

Juin 2017

Les
ateliers des
centralités
rurales en
Somme

Nov 2017

ATELIER 5 : SAINT RIQUIER

développer l'attractivité résidentielle des centres-bourgs

"Il existe un décalage croissant entre les besoins de la population en matière d'habitat, lesquels sont de plus en plus diversifiés au cours de la vie d'un ménage, et l'offre disponible, uniforme et relevant encore trop du modèle pavillonnaire, en particulier dans les territoires ruraux..."



ATELIER 6 : DOULLENS

Un autre regard sur l'aménagement urbain : rencontre entre usages, bonnes pratiques et innovation, quel apport de l'art et de la culture ?

"les mentalités changent, un tant marginalisée ces pratiques et notions ont désormais toute leur place dans l'espace public, elle nous disent combien la culture est importante"

Juin 2018

Seminaire Habitat
privé juin 2019

Nov 2018

ATELIER 7 : ROYE

La mobilité, facteur de développement des territoires

"Améliorer concrètement la mobilité au quotidien, de tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des solutions de transports plus efficaces, plus propres et accessibles"



ATELIER 8 : AILLY SUR SOMME

Les ateliers des centralités rurales en Somme - Bilan et perspectives

Déc 2019

Au cours du 1^{er} semestre 2019, le Conseil régional des Hauts-de-France a lancé un appel à projets en faveur des petites et moyennes communes qui exercent des fonctions de centralité.

Inspirée par le dispositif « action cœur de ville », cette démarche s'adresse aux villes de plus petites tailles. Concernant les projets d'aménagement urbain, une aide régionale de 48.5 M€ a été décidée et jusqu'à 1 M€ pour une commune. Cette démarche a connu 114 lauréats dont 18 dans le département (les communes lauréates se sont engagées à ne pas développer leurs activités commerciales en zones périphériques).

Parmi ces 18 collectivités, certaines sont déjà engagées dans des opérations de revitalisation initiées par le partenariat local État - Département - Banque des territoires. Toutefois il convient pour ces collectivités de planifier de manière opportune et cohérente leurs actions avec le concours des différents acteurs institutionnels impliqués dans ces démarches.

Cet appel à projets a permis la mise en place de réunions (qui se sont tenues dès la fin août 2019) auprès des collectivités lauréates. État, Département, Région et Banque des territoires sont allés à la rencontre des élus afin d'organiser et planifier au mieux les actions à venir (stratégie, feuille de route, pré-opérationnalité, travaux...).

En 2018, la commune de Cayeux sur mer, n'ayant pu bénéficier du dispositif « aider », s'est vue attribuer une subvention de 25 000 euros pour finaliser sa stratégie de revitalisation et approfondir le volet « habitat ». La consultation des bureaux d'études est en cours. Cayeux a également été retenue pour bénéficier d'un appui de la Région Hauts-de-France, en terme d'ingénierie sous forme de « résidence ».

Dans le cadre du contrat de ruralité de la communauté de communes du grand Roye, les collectivités de Montdidier et Roye ont bénéficié d'une étude de revitalisation sur leurs deux pôles.

La commune de Rosières-en-Santerre a fait l'objet d'une étude à visée opérationnelle de requalification de la friche « maréchal » financée dans le cadre du contrat de ruralité du Pôle d'Équilibre Territorial du Cœur des Hauts-de-France.

Depuis peu, le dispositif « petites villes de demain » fait partie des recommandations qui ont été formulées, par les membres de la mission « Agenda Rural » dans le rapport qu'ils ont remis au Gouvernement.

Cette initiative s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir.

Entre 800 et 1000 communes, partout en France, pourront ainsi être accompagnées dans le cadre d'un programme d'appui qui sera le premier à être déployé directement par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), créée au tout début de l'année 2020.

Le Gouvernement fait ainsi le choix d'un dispositif très largement déconcentré, construit en lien étroit avec les acteurs locaux et nationaux intéressés.

Ce programme d'appui sera élaboré en partenariat avec les Collectivités territoriales, la Banque des Territoires, les chambres consulaires, la mutualité sociale agricole et de nombreux autres partenaires publics et privés.

L'objectif du dispositif « petites villes de demain » est de sécuriser partout et pour tous les habitants, l'accès aux services essentiels dans nos campagnes. C'est aussi de révéler le potentiel de ces territoires, afin de les redynamiser par l'apport d'habitants d'une part et la création d'activités d'autre part.

Dans le département de la Somme, une première analyse a été réalisée par les services de l'État afin d'affiner la liste des centralités susceptibles de bénéficier du dispositif. Sur la base d'indicateurs de l'insee et sur le travail réalisé depuis 2015 par les services de l'état et leurs partenaires historiques, une première liste de communes a été proposée au niveau régionale.

Ce programme se déploiera à partir de 2020 pour accompagner les nouvelles équipes municipales

La revitalisation des centres-bourgs dans la Somme



Aménagement et prospective



Économie agricole



Environnement et littoral



Risques et sécurité routière



Habitat et construction



Services territoriaux

Directeur de la publication : Emmanuelle CLOMES

**Conception : Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
service aménagement et prospective / bureau de la connaissance et de la prospective**

**Réalisation : Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
service aménagement et prospective / Bureau de la connaissance et de la prospective**

Juin 2020

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

35 rue La Vallée - 80000 Amiens -

03.22.97.21.00